



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **MICHEL MIEVILLE SARL**, Rte Cantonale 100,
1024 Ecublens
2. Révocation du sursis concordataire le: 17.06.2014

Indication: Lorsque le concordat n'est pas homologué ou que le sur-
sis est révoqué (art. 295, al. 5, 298, al. 3), tout débiteur doit être
immédiatement déclaré en faillite, si un créancier le requiert
dans les 20 jours suivant la publication.
3. **Remarques:** LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDIS-
SEMENT DE LAUSANNE
Révocation de sursis concordat 293 LP et faillite
A vous tiers intéressés,
Par décision du 5 juin 2014, communiquée le 17 juin 2014, le
président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a ré-
voqué le sursis concordataire définitif accordé à MICHEL MIE-
VILLE SARL, Rte Cantonale 100, 1024 Ecublens, relevé Jean-
François Pfeiffer de sa fonction de commissaire au sursis et
prononcé ce jeudi 5 juin 2014 à 10:10 heures, la faillite de la
société.
Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des
poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à
mon greffe, dans les dix jours dès la présente décision.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

01561779



Dienstag - Mardi - Martedì, 24.06.2014, No 119, Jahrgang - année - anno: 132

Nachlassverträge - Concordats - Concordati Widerruf der Nachlassstundung - Révocation du sursis concordataire - Revoca della moratoria concordataria